

Mention d'information 24-26 RGPD

Recouvrement des indus PPA supérieurs à 500 € Avancement RSA

La Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « Recouvrement des indus PPA supérieurs à 500 € - Avancement RSA » dont la finalité est la gestion des indus PPA, par le service Prestations Familiales

La décision du Ministère : Le cabinet du ministère a retenu l'option d'une mise en recouvrement des indus limitée aux créances supérieures à 500 € et une annulation en masse pour ceux d'un montant inférieur ou égal à ce seuil. En moyenne, 80 % des dossiers, représentant 30 % du montant cumulé des indus seront ainsi traités.

Cette fiche de traitement a pour objectifs :

- Annulation des indus PPA dont le solde est inférieur ou égal à 500 €,
- Notification des indus par publipostage,
- Notification des indus dont le solde est supérieur à 500 €,
- Ajout manuel au fichier de publipostage ou notification individuelle,
- Accompagnement attentionné vers les adhérents,
- Communication attentive,
- Contact avec les adhérents dont les indus sont supérieurs à 1 000 € pour mise en place d'un accompagnement,
- Communication des montants vers les Conseils Départementaux,

Le traitement est nécessaire à une mission d'intérêt public et aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la MSA Nord - Pas de Calais

La MSA Nord – Pas de Calais est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (à partir des informations déjà connues de votre caisse).

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle,
- Informations d'ordre économique et financière,
- NIR.

Les informations relatives à cette fiche de traitement sont conservées pendant une durée de 3 ans après l'extraction des données.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé, en interne :

- A toute personne dûment habilitée des services Prestations Familiales, Requête, Communication, la Direction si besoin en était et toute autre personne, dûment habilitée, dont les compétences entreraient dans la finalité de cette fiche de traitement.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez de mesures protectrices de vos droits qui vous concernent (droits d'accès, rectification, opposition).

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais ou à sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo.grprec@msa59-62.msa.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA – 80715 – Paris Cedex 07.